

**Evaluation des retombées économiques de l'implantation de la
garnison militaire du 12/13^{ème} de Ligne à Spa**

Catherine DELCOUR et Bernard JURION

Octobre 2007

1	INTRODUCTION	2
2	METHODOLOGIE.....	3
3	PHOTOGRAPHIE DE LA GARNISON DU 12/13^{IEME} DE LIGNE EN 2005	4
3.1	GRADES ET REPARTITION GEOGRAPHIQUE (DOMICILES) DES MILITAIRES EN ACTIVITE AU 12/13 ^{IEME} DE LIGNE EN 2005	5
3.2	TYPES DE LOGEMENT DES MILITAIRES EN ACTIVITE AU 12/13 ^{IEME} DE LIGNE EN 2005	6
3.3	ETAT CIVIL ET COMPOSITION DES MENAGES DES MILITAIRES EN ACTIVITE AU 12/13 ^{IEME} DE LIGNE EN 2005	6
4	EVALUATION DES DEPENSES REALISEES DANS LA ZONE-CIBLE	7
4.1	LES DEPENSES DES MILITAIRES EN ACTIVITE AU 12/13 ^{IEME} DE LIGNE ET DE LEURS FAMILLES	7
4.1.1	<i>Revenus disponibles des militaires en activité au 12/13^{ième} de Ligne et des ménages pour les militaires domiciliés dans la zone-cible en 2005.....</i>	7
4.1.2	<i>Evaluation des dépenses des militaires en activité au 12/13^{ième} de Ligne et de leurs familles.....</i>	10
4.2	LES DEPENSES DE LA GARNISON DU 12/13 ^{IEME} DE LIGNE.....	13
4.3	LES DEPENSES DES MILITAIRES PENSIONNES ET VEUVES DE MILITAIRES DOMICILIES A SPA	13
4.3.1	<i>Estimation des dépenses des ménages de militaires pensionnés</i>	14
4.3.2	<i>Estimation des dépenses de veuves de militaires.....</i>	15
4.4	LES DEPENSES DE L'OCASC DANS LA ZONE-CIBLE	15
4.5	LES DEPENSES DES MILITAIRES PASSES AU 12/13 ^{IEME} DE LIGNE OU ANCIENS BENEFICIAIRES DE LOGEMENTS OCASC TOUJOURS DOMICILIES A SPA	16
4.6	LES DEPENSES DES AUTRES BENEFICIAIRES DE LOGEMENTS OCASC.....	17
4.7	LES DEPENSES DES TOURISTES LOCATAIRES D'INFRASTRUCTURES DE VACANCES DE L'OCASC	18
5	LES RETOMBEES ECONOMIQUES EN TERMES D'EMPLOIS CREEES.....	19
6	SIMULATIONS : LES RETOMBEES ECONOMIQUES SELON LE NOMBRE CROISSANT DE MILITAIRES EN ACTIVITE AU 12/13^{IEME} DE LIGNE DOMICILIES DANS LA ZONE-CIBLE	21
7	CONCLUSION.....	23
BIBLIOGRAPHIE.....		25

1 Introduction

L'amicale du 12/13^{ième} de Ligne souhaitait que soit entreprise une étude des retombées économiques qu'un régiment peut entraîner pour la région où il est installé. Delphine Oudkerk a relevé le défi dans le cadre de son mémoire de fin d'études en sciences de gestion à l'Université de Liège. A partir d'une enquête effectuée auprès d'un échantillon de militaires en activité à Spa, elle a cherché à évaluer les retombées de la garnison pour une région-cible composée de Spa et des communes voisines.

Nous avons pris la décision de prolonger quelque peu cette étude en y intégrant des informations supplémentaires concernant notamment les anciens du 12/13^{ième} de Ligne habitant toujours la région de Spa ainsi que d'autres données fournies par la garnison. Catherine Delcour, assistante au département d'économie de HEC-Ecole de gestion de l'Université de Liège, en a été chargée.

L'objectif était d'évaluer le plus exactement possible les dépenses effectuées par les militaires dans la région de Spa, étant entendu que ces dépenses sont synonymes de revenus supplémentaires pour les agents économiques qui en bénéficient, ces revenus étant eux-mêmes dépensés partiellement dans la région, et ainsi de suite. C'est le principe de l'effet multiplicateur bien connu des macro-économistes. La création de revenus s'accompagne bien entendu de celle d'emplois.

Il est de plus en plus courant de vouloir évaluer les retombées, en termes de revenus et d'emplois, d'événements sportifs et culturels, ponctuels. On a fait référence plusieurs fois aux études destinées à mesurer les retombées des activités organisées sur le circuit de Spa-Francorchamps ; Nous avons dirigé, il y a quelque temps, une étude destinée à évaluer les retombées de l'organisation de l'Euro 2000 de football pour la région liégeoise. L'étude présentée ici est plus complexe. Lorsque les militaires sont casernés dans une ville et y résident, leurs épouses et leurs compagnes ainsi que leurs enfants s'intègrent dans le tissu économique et associatif local. On reproche souvent à ce type d'analyse d'être trop optimiste, d'évaluer trop favorablement les retombées des événements en termes de revenus et d'emplois. Nous avons, tout au long de l'étude dont vous allez prendre connaissance, veillé à éviter cette critique. Lorsque nous ne disposions pas de toute l'information nécessaire, nous

avons systématiquement posé des hypothèses minimalistes tant en termes de revenus que de dépenses. Nos résultats sous-estiment certainement la réalité.

2 Méthodologie

L'activité économique d'un pays est communément évaluée par la comptabilité nationale et peut être appréhendée par trois approches différentes : celle de la production, celle des revenus et, finalement, celle des dépenses. L'indicateur usuel de l'activité d'un pays ou d'une région est le Produit Intérieur Brut (PIB). Il représente, en valeur, l'ensemble des biens et des services produits par l'économie d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée, généralement une année. Il se définit simultanément comme une somme de valeurs ajoutées à chaque stade de production, comme une somme de revenus et comme une somme de dépenses. L'ensemble de ces informations sont reprises dans la matrice « Input-Output » de l'économie sur laquelle se base le Bureau fédéral du Plan pour déterminer les coefficients multiplicateurs. Il publie régulièrement des coefficients multiplicateurs des emplois qui permettent de déterminer, sur base d'un montant de dépenses réalisées au sein de l'économie, le nombre d'emplois créés, directement et indirectement, en ce compris les emplois créés dans les services publics (enseignement, administration communale, etc.).

Nous allons, dans le cadre de la mesure de l'activité économique générée par l'implantation de la garnison du 12/13^{ième} de Ligne à Spa, privilégier l'optique de la dépense, dont nous venons de parler. Notre objectif sera dès lors d'évaluer, avec autant de réalisme et de précision que possible, la dépense finale de plusieurs groupes d'acteurs socio-économiques en relation avec la garnison. Sur base des dépenses finales enregistrées, nous pourrons ensuite, via les coefficients établis par le Bureau fédéral du Plan, inférer un nombre d'emplois générés suite à l'implantation de la garnison à Spa.

Afin d'évaluer les retombées économiques de la garnison du 12/13^{ième} de Ligne implantée à Spa, nous avons pris en considération, pour l'année 2005, les dépenses des groupes d'acteurs socio-économiques suivants :

- les militaires en activités au 12/13^{ième} de Ligne et leurs familles ;
- la garnison du 12/13^{ième} de Ligne en tant que « structure » génératrice de dépenses sur le territoire de la zone-cible (Spa, Theux, Jalhay) considérée ;

- les militaires pensionnés ayant appartenu antérieurement à la garnison du 12/13^{ième} de Ligne (et leurs épouses) ainsi que les veuves de militaires résidant encore actuellement dans la commune de Spa – et non dans l’ensemble de la zone-cible considérée, faute d’information suffisante ;
- l’OCASC en tant que « structure » génératrice de revenus et de dépenses sur le territoire de la zone-cible ;
- les militaires passés au 12/13^{ième} de Ligne et anciens bénéficiaires de logements OCASC toujours domiciliés à Spa en 2005 ;
- les autres bénéficiaires de logements OCASC n’étant pas en activité au 12/13^{ième} de Ligne en 2005 ;
- les touristes locataires d’infrastructures de vacances mises à leur disposition par l’OCASC.

Nous aurions également pu considérer les retombées économiques en termes de recettes communales, par le biais, notamment, de la taxe additionnelle à l’impôt des personnes physique et des centimes additionnels au précompte immobilier – versés par les ménages de militaires en activité ou retraités et par l’OCASC – perçus par les communes de la zone-cible. Nous ne disposions cependant pas d’informations suffisantes pour effectuer le calcul de ces retombées pour les communes. Nous avons donc préféré ne pas en tenir compte d’autant plus que l’offre de services collectifs (enseignement, administration, ...) est prise en compte dans les retombées en termes d’emplois que nous calculerons.

Nous allons à présent présenter une photographie de la garnison du 12/13^{ième} de Ligne en 2005. Nous envisageons ensuite successivement chacun des groupes d’acteurs économiques précités en évaluant leurs dépenses ainsi que les retombées qu’elles entraînent en termes d’emplois créés.

3 Photographie de la garnison du 12/13^{ième} de Ligne en 2005

En 2005, il y avait 609 militaires en service au sein de la garnison du 12/13^{ième} de Ligne à Spa. Dix d’entre eux étant des militaires de réserve présents de manière très épisodique à Spa, nous avons décidé de ne pas les prendre en compte dans nos calculs des retombées

économiques liées à la garnison. Nous les avons dès lors exclus à tous les niveaux de calcul. L'effectif que nous allons considérer pour l'année 2005 est alors de 599 militaires en activité au sein du 12/13^{ème} de Ligne.

3.1 Grades et répartition géographique (domiciles) des militaires en activité au 12/13^{ème} de Ligne en 2005

L'effectif considéré dans nos estimations est donc de 599 militaires en activité réparti de la manière suivante en fonction du grade et du lieu de domicile (en tenant compte des militaires domiciliés dans la zone-cible).

Tableau 1 : Répartition des militaires en activité selon le grade et le domicile (année 2005)

Catégorie	Grade	Domicile					Belgique: hors zone-cible	Allemagne		
		Belgique: zone-cible				total zone-cible				
		4845	4900	4910						
Volontaires	Soldat	124	0	1	1	2	37	0		
	Premier soldat		3	20	7	30	124	0		
	Caporal		0	13	1	14	44	0		
	Caporal-chef		1	9	3	13	21	1		
	Premier caporal-chef		4	53	8	65	70	0		
Sous-Officiers	Sergent	39	1	2	1	4	26	1		
	Premier sergent		0	5	2	7	6	0		
	Premier sergent-chef		0	4	0	4	6	0		
	Premier sergent-major		0	3	1	4	27	0		
	Adjudant		4	10	3	17	35	0		
	Adjudant-chef		0	0	0	0	3	0		
	Adjudant-major		0	3	0	3	4	0		
Officiers	Sous-lieutenant	8	0	2	1	3	4	0		
	Lieutenant		0	0	0	0	5	0		
	Capitaine		0	2	0	2	2	0		
	Commandant		0	1	0	1	5	0		
	Major		0	1	0	1	1	0		
	Lieutenant-colonel		0	1	0	1	0	0		
Civils			3	1	1	1	3	0		
Total			174	14	131	29	174	423		
								2		

Nous observons donc que 174 militaires ont leur domicile dans la zone-cible considérée (Spa, Theux, Jalhay), ce qui représente 29% des militaires en activité en 2005. Sur ces 174 militaires domiciliés dans la zone, 18 sont domiciliés au quartier et 48 louent un logement mis à disposition par l'intermédiaire de l'OCASC.

3.2 Types de logement des militaires en activité au 12/13^{ième} de Ligne en 2005

Tableau 2 : Répartition des militaires en activité selon le type de logement occupé (année 2005)

	Domicile en Belgique dans la zone-cible	Domicile en Belgique hors de la zone-cible	Domicile en Allemagne	Total
Louent un logement à l'OCASC	48	0	0	48
Dorment au quartier	18	40	1	58
Occupent un autre type de logement	108	383	1	491
Total	174	423	2	599

3.3 Etat civil et composition des ménages des militaires en activité au 12/13^{ième} de Ligne en 2005

Nous avons également réparti les militaires selon leur état civil. Nous avons ensuite, en fonction des informations communiquées par la garnison, sous-classé les militaires mariés et cohabitants selon que leur femme ou compagne avait ou non, à l'époque, une activité rémunérée. Nous avons pu effectuer cette classification uniquement pour les militaires en activité domiciliés dans la zone. Pour les calculs des revenus des ménages présentés ultérieurement, nous utiliserons les informations récoltées par D. Oudkerk lors de la réalisation de son mémoire de fin d'études¹.

Tableau 3 : Etat civil des militaires en activité par zone de domicile (année 2005)

Etat civil	Domicile			Total
	En Belgique dans la zone-cible	En Belgique hors de la zone-cible	En Allemagne	
Célibataire	34	190	0	224
Cohabitant	14	15	0	29
compagne sans revenus	3	information non-communiquée	information non-communiquée	
compagne avec revenus	11	information non-communiquée	information non-communiquée	
Divorcé	23	40	0	63
Marié	101	175	2	278
épouse sans revenus	42	information non-communiquée	information non-communiquée	
épouse avec revenus	59	information non-communiquée	information non-communiquée	
Veuf	2	3	0	5
Total	174	423	2	599

¹ OUDKERK D. (2006).

Nous avons ensuite calculé le nombre d'enfants à charge selon la zone de domicile des militaires en activité en 2005 :

Tableau 4 : Nombre d'enfants à charge des militaires en activité par zone de domicile (année 2005)

	Militaires domiciliés en Belgique dans la zone-cible	Militaires domiciliés en Belgique hors de la zone-cible	Militaires domiciliés en Allemagne	Total
Nombre d'enfants	180	284	2	466

4 Evaluation des dépenses réalisées dans la zone-cible

4.1 Les dépenses des militaires en activité au 12/13^{ième} de Ligne et de leurs familles

4.1.1 Revenus disponibles des militaires en activité au 12/13^{ième} de Ligne et des ménages pour les militaires domiciliés dans la zone-cible en 2005

Afin d'évaluer les dépenses réalisées dans la zone-cible par les militaires en activité au 12/13^{ième} de Ligne en 2005 et leurs familles, nous avons dû, dans un premier temps évaluer leur revenu disponible.

Sur base des informations communiquées par la garnison, nous avons évalué les revenus disponibles² des militaires eux-mêmes. Nous présentons les montants de revenus nets de cotisations sociales, de précompte professionnel, etc. Il s'agit du montant net perçu pour l'année 2005 par les militaires en fonction de leur état civil et de la composition du ménage. Les primes de vacances et de fin d'année sont incluses dans ces montants ; les indemnités complémentaires liées aux missions ponctuelles auxquelles les militaires ont participé sont cependant exclues de nos calculs.

² Revenus nets de cotisations de sécurité sociale, du précompte professionnel et d'autres prélèvements spécifiques à leur statut de militaire.

Les militaires en activité à la garnison du 12/13^{ième} de Ligne ont généré en 2005 un montant total de revenus nets de 11.384.140€ - dont 3.410.440€ et 7.973.700€ pour les militaires domiciliés respectivement dans et hors de la zone-cible (Spa, Theux, Jalhay).

Nous faisons la distinction entre les revenus perçus par les militaires résidant dans la zone-cible et ceux perçus par les militaires domiciliés hors de cette zone car nous allons traiter ces deux groupes d'acteurs socio-économiques de manière différente. Il paraît évident qu'un militaire habitant dans la zone-cible y effectuera des dépenses d'un montant supérieur à celles d'un militaire domicilié hors de cette zone et qui quitte la région de Spa tous les soirs pour rentrer chez lui. Si nous analysons les informations collectées par D. Oudkerk dans le cadre de son mémoire³, nous observons clairement cette tendance. Pour cette raison nous allons prendre en compte le revenu disponible du ménage dans sa globalité – revenu du militaire, revenu de l'épouse ou de la compagne, allocations familiales perçues – dans le cas des militaires résidant dans la zone-cible alors que nous nous limiterons aux seuls revenus des militaires pour ceux domiciliés hors de la zone-cible. Autrement dit, nous ne tenons compte ni des revenus des épouses ou des compagnes ni des allocations familiales perçues dans le cas des militaires résidant ailleurs que dans la zone-cible.

4.1.1.1 Estimation des revenus des conjoints de militaires domiciliés dans la zone-cible

Puisque nous ne connaissons pas, suite à l'enquête de D. Oudkerk, le montant des revenus des épouses et des compagnes des militaires domiciliés dans la zone-cible, nous les avons évalués de façon à ne pas surestimer les retombées économiques que nous cherchons à calculer. C'est tout-à-fait volontairement que nous avons adopté des hypothèses minimalistes.

Selon les informations figurant dans le tableau ci-dessus, nous connaissons le nombre d'épouses et de compagnes de militaires domiciliés dans la zone-cible : 115. Nous ne pouvons pas considérer qu'il s'agit de 115 femmes exerçant une activité professionnelle puisque, vraisemblablement, certaines sont sans activité, qu'elles soient bénéficiaires d'allocations de chômage ou qu'elles soient à charge des militaires. Pour réaliser la classification en trois catégories – ayant un emploi, au chômage ou à charge – de ces « femmes » de militaires, nous

³ OUDKERK D. (2006).

avons utilisé les pourcentages obtenus, pour la zone-cible, par D. Oudkerk⁴. Cela nous permet d'obtenir le nombre de « femmes » par catégorie.

Ensuite, nous avons estimé les revenus pour chacune de ces catégories en adoptant les hypothèses les plus minimalistes possible. Pour les femmes ayant une activité rémunérée, nous avons appliqué le salaire minimum garanti en Belgique en 2005 (1.234,2€ par mois pour une activité à temps plein) duquel nous avons déduit les cotisations sociales et un impôt des personnes physiques égal à 20% du revenu imposable. Ce taux nous semble raisonnable si on se réfère au salaire annuel auquel correspond cette hypothèse de revenu minimal garanti et aux différentes déductions possibles à l'impôt des personnes physiques. Nous considérons également que toutes les femmes ayant une activité ont une activité à temps plein et nous n'effectuons pas de distinction entre travail de fonctionnaire, de salarié ou d'indépendant. Il s'agit là d'une limite que nous nous imposons, étant donné le peu d'informations disponibles sur la situation et l'activité de ces épouses et compagnes de militaires.

En ce qui concerne les épouses et compagnes de militaires au chômage, nous avons utilisé, dans la même optique, l'allocation de chômage minimale pour le calcul de leurs revenus de remplacement, à savoir 397,02€ par mois en 2005. Dans le cas des « femmes » à charge – sans activité professionnelle et non bénéficiaires d'allocations de chômage – le montant de leur revenu est considéré comme nul.

Sur base de ces hypothèses, nous estimons un montant total minimum de revenus pour les épouses et compagnes de militaires domiciliés dans la zone-cible de 858.726,80€ pour l'année 2005. Rappelons qu'il n'y a aucune raison objective de tenir compte de ces revenus dans le cas des militaires domiciliés hors de la zone-cible.

4.1.1.2 Evaluation des allocations familiales perçues par les familles de militaires domiciliés dans la zone-cible

En fonction des données communiquées par la garnison du 12/13^{ème} de Ligne sur la composition des ménages des militaires, nous avons évalué le montant total des allocations familiales perçues par les familles des militaires domiciliés dans la zone-cible. Ce montant s'élève à 269.100€

⁴ OUDKERK D. (2006), p. 41.

4.1.1.3 Synthèse sur les revenus disponibles des militaires en activité au 12/13^{ième} de Ligne et des ménages pour les militaires domiciliés dans la zone-cible en 2005

Tableau 5 : Revenus des militaires et des ménages (année 2005)

	Domicile dans la zone-cible	Domicile hors de la zone-cible
Revenus nets des militaires	3.410.440€	7.973.700€
Revenus nets des épouses et compagnes (estimation)	858.727€	<i>non considéré</i>
Allocations familiales perçues (estimation)	269.100€	<i>non considéré</i>
Total de revenus considérés	4.538.267€	7.973.700€

4.1.2 Evaluation des dépenses des militaires en activité au 12/13^{ième} de Ligne et de leurs familles

Sur base des revenus estimés à la section précédente, nous allons pouvoir évaluer les dépenses réalisées par les militaires et leur famille dans la zone-cible en 2005.

En se référant aux informations collectées par D. Oudkerk⁵ lors de ses interviews, nous déterminerons des coefficients de dépense différents selon la zone de domicile du militaire. Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, ces dépenses sont nettement différentes selon que les militaires habitent ou non la zone-cible.

Dans ses interviews, D. Oudkerk⁶ posait la question suivante aux militaires :

« Quel pourcentage de votre revenu, autre que le loyer, dépensez-vous :

- à Spa
- dans une commune limitrophe
- dans l'arrondissement de Verviers »

En fonction des réponses récoltées, nous obtenons les résultats suivants.

⁵ OUDKERK D. (2006).

⁶ OUDKERK D. (2006).

Tableau 6 : Pourcentage moyen du revenu dépensé, en dehors du loyer, à Spa, dans les communes limitrophes et dans l'arrondissement de Verviers, selon le domicile et le type de logement des militaires en activité au 12/13^{ème} de Ligne (année 2005)

Domicile	Type de logement	Nombre de réponses	Pourcentage du revenu (autre que le loyer) dépensé à Spa (moyenne)	Pourcentage du revenu (autre que le loyer) dépensé dans une commune limitrophe (moyenne)	Pourcentage du revenu (autre que le loyer) dépensé dans l'arrondissement de Verviers (moyenne)
Dans la zone-cible (4845, 4900, 4910)	logement OCASC	14	64%	3%	17%
	autre logement	26	62%	8%	10%
Hors de la zone-cible	logement au quartier	2	50%	0%	3%
	autre logement	36	11%	2%	18%

A partir de ces informations, nous pouvons estimer le montant des dépenses des militaires dans les trois zones géographiques suivantes : « Spa », « les communes limitrophes à Spa » et « l'arrondissement de Verviers ». En ce qui concerne l'utilisation des revenus des épouses et des compagnes ainsi que des allocations familiales perçues par les ménages des militaires domiciliés dans la zone-cible, nous avons calculé un pourcentage moyen de dépense du revenu disponible. Nous admettons que pour ces revenus les ménages domiciliés dans la zone-cible ont un profil de dépenses analogue à celui des militaires à proprement parler. Si nous appliquons les pourcentages figurant au tableau 6, nous obtenons les montants de dépenses suivants.

Tableau 7 : Revenus et dépenses TVAC des familles de militaires à Spa, dans les communes limitrophes et dans l'arrondissement de Verviers, selon le domicile et le type de logement des militaires en activité au 12/13^{ème} de Ligne (année 2005)

Revenus et dépenses des militaires

Domicile	Type de logement	Revenus	Dépenses TVAC		
			Dépenses (autres que le loyer) à Spa	Dépenses (autres que le loyer) dans les communes limitrophes	Dépenses (autres que le loyer) dans l'arrondissement de Verviers
Zone-cible (4845, 4900, 4910)	logement OCASC	970.370,00 €	621.036,80 €	29.111,10 €	164.962,90 €
	autre logement	2.440.070,00 €	1.512.843,40 €	121.027,47 €	244.007,00 €
Hors zone-cible	logement au quartier	700.070,00 €	350.035,00 €	0,00 €	21.002,10 €
	autre logement	7.273.630,00 €	800.099,30 €	16.001,99 €	1.309.253,40 €
Total		11.384.140,00 €	3.284.014,50 €	166.140,56 €	1.739.225,40 €

Zone-cible : autres revenus du ménage

Revenus nets des épouses et compagnes (estimation)	858.726,80 €	540.997,88 €	47.229,97 €	115.928,12 €
Allocations familiales perçues (estimation)	269.100,00 €	169.533,00 €	14.800,50 €	36.328,50 €
Total	1.127.826,80 €	710.530,88 €	62.030,47 €	152.256,62 €

Avant de pouvoir calculer le nombre d'emplois cumulés générés par ces dépenses dans la zone-cible, nous devons d'abord déduire le montant de la TVA les grevant. Nous pourrons ensuite appliquer les multiplicateurs des emplois du Bureau fédéral du Plan afin d'estimer le nombre d'emplois qu'elles permettent de créer. Ce calcul fera l'objet de la cinquième section de ce rapport.

Nous avons considéré arbitrairement que, 80% des dépenses effectuées par les militaires et leurs familles étaient soumises à un taux de TVA de 21% alors que le reste était taxé à un taux de 6%. Nous présentons ci-dessous le montant, hors TVA, des dépenses des militaires en activité au 12/13^{ème} de Ligne et de leurs familles, sur base desquelles nous pourrons plus loin estimer un nombre d'emplois cumulés créés.

Tableau 8 : Revenus et dépenses HTVA des familles de militaires à Spa, dans les communes limitrophes et dans l'arrondissement de Verviers, selon le domicile et le type de logement des militaires en activité au 12/13^{ème} de Ligne (année 2005)

Revenus et dépenses des militaires

Domicile	Type de Logement	Dépenses HTVA		
		Dépenses (autres que le loyer) à Spa	Dépenses (autres que le loyer) dans les communes limitrophes	Dépenses (autres que le loyer) dans l'arrondissement de Verviers
Zone-cible (4845, 4900, 4910)	logement OCASC	527.779,60 €	24.739,67 €	140.191,46 €
	autre logement	1.285.669,19 €	102.853,54 €	207.366,00 €
Hors zone-cible	logement au quartier	297.472,44 €	0,00 €	17.848,35 €
	autre logement	679.953,40 €	13.599,07 €	1.112.651,03 €
Total		2.790.874,63 €	141.192,27 €	1.478.056,83 €

Zone-cible : autres revenus du ménage

Revenus nets des épouses et compagnes (estimation)	459.759,62 €	40.137,74 €	98.519,92 €
Allocations familiales perçues (estimation)	144.075,29 €	12.578,00 €	30.873,28 €
Total	603.834,91 €	52.715,75 €	129.393,20 €

4.2 Les dépenses de la garnison du 12/13^{ième} de Ligne

La garnison du 12/13^{ième} de Ligne constitue elle-même un acteur socio-économique générateur de dépenses et donc créateur d'emplois dans la zone-cible.

Dans le cadre de cette étude, nous n'avons pu prendre en compte que les dépenses de fonctionnement sur lesquelles la garnison a un contrôle direct. Elles consistent principalement en des dépenses de type HORECA et des dépenses diverses, pour des montants, pour l'année 2005, respectivement de 61.138,29€ et 9.530,57€ TVA comprise. Cela correspond à des montants de 50.527,51€ et 7.876,50€ si l'on déduit une TVA de 21%.

Il ne s'agit là que d'une partie, relativement minime, des dépenses effectuées dans la zone-cible par la garnison. Notamment, ce montant ne prend nullement en compte les dépenses d'investissement ou de grand entretien décidées, par le Ministère de la Défense nationale, dans le cadre d'adjudications publiques. Même si les entrepreneurs se voyant confier ces travaux ne sont pas nécessairement des entrepreneurs de la zone-cible (ils le sont vraisemblablement rarement), il n'est pas impossible qu'ils embauchent des travailleurs résidant dans cette zone et y effectuant une part importante de leurs dépenses. C'est vrai notamment lorsque les travaux portent sur un entretien régulier des bâtiments et autres infrastructures. Faute d'informations suffisantes, ces retombées locales, qui peuvent s'avérer importantes, n'ont pas été prises en compte dans notre étude. Les retombées, en termes d'emplois, de la présence du 12/13^{ième} de Ligne à Spa, sont certainement sous-estimées.

4.3 Les dépenses des militaires pensionnés et veuves de militaires domiciliés à Spa

Nous avons observé que beaucoup de militaires pensionnés, anciens du 12/13^{ième} de Ligne ainsi que de veuves de ces militaires continuent à résider dans la zone-cible. Ce choix résulte étroitement de l'implantation de la garnison à Spa. Leurs dépenses auprès des agents économiques locaux sont aussi des retombées qu'il convient de quantifier.

Nous aurions aimé considérer l'ensemble des ménages de militaires pensionnés et veuves de militaires résidant dans les trois communes qui constituent la zone-cible. Cependant nous n'avons pu récolter des informations que sur les personnes dont le domicile est situé à Spa. Nous ignorons par conséquent les dépenses des ménages de militaires pensionnés et des veuves de militaires résidant sur les communes de Theux et Jalhay.

4.3.1 Estimation des dépenses des ménages de militaires pensionnés

Pour estimer les dépenses réalisées par les ménages de militaires pensionnés, nous avons, dans un premier temps évalué les revenus – montant minimal – dont ils disposaient en 2005. En fonction du grade et de l'ancienneté au moment de la retraite, nous avons pu évaluer le montant mensuel net de pension minimal. Nous avons ensuite tenté d'estimer leurs dépenses, à l'exclusion de celles liées à l'habitation.

Pour évaluer les dépenses des pensionnés à partir de leur « revenu » disponible (constitué au minimum de la pension à laquelle ils ont droit), nous avons utilisé l'enquête sur le budget des ménages réalisée pour l'année 2004 par la Direction générale Statistique et Information économique (anciennement Institut National de Statistiques) du SPF Economie PME, Classes moyennes et Energie. Nous y trouvons deux types d'informations, pour la Région wallonne. La première concerne la répartition du budget des ménages – entre différents types de dépenses – en fonction du statut professionnel de la personne de référence. Nous avons retenu les données relatives à la répartition des dépenses des pensionnés. La seconde information disponible est le montant du revenu disponible moyen du ménage selon le statut professionnel de la personne de référence. En associant les deux types de données, nous observons que, dans le cas des pensionnés, la consommation totale est supérieure au revenu disponible, ce qui signifie qu'en moyenne, ils désépargnent (ceci n'est nullement en contradiction avec la théorie économique).

Nous avons calculé le pourcentage des dépenses qui sont liées à l'habitation (loyers et frais afférents au logement). Comme pour les militaires en activité, nous avons négligé ces dépenses dans le calcul des retombées économiques. En effet, elles sont peu génératrices d'emplois à proprement parler. Nous obtenons alors la part de revenu disponible consacrée aux autres dépenses des ménages pensionnés. Nous appliquons ce pourcentage au montant total cumulé de revenu estimé pour les militaires pensionnés résidant dans la commune de Spa. Nous n'avons pas considéré les revenus éventuels des épouses car nous ne disposons pas de suffisamment d'informations à ce propos. Notre évaluation s'avère, une fois de plus, minimaliste.

Nous obtenons, après déduction d'une TVA de 21% sur 80% des dépenses et de 6% sur les 20% restants, un montant de dépenses finales des ménages de militaires pensionnés domiciliés à Spa de 456.044,36€ pour l'année 2005.

4.3.2 Estimation des dépenses de veuves de militaires

Selon nos informations, 13 veuves de militaires, anciens du 12/13^{ème} de Ligne, résidaient à Spa en 2005. Nous avons aussi tenté d'évaluer leurs revenus ainsi que leurs dépenses dans la zone-cible.

Nous faisons l'hypothèse que les veuves de militaires lorsqu'elles travaillent, jouissent au minimum, comme nous l'avons supposé pour les épouses de militaires en activité, du salaire garanti minimum en Belgique en 2005. Dans le cas où elles n'ont pas d'activité professionnelle, elles disposent de la pension de leur défunt mari. Nous avons fait l'hypothèse qu'elles disposent d'un revenu net minimum de 1.250€ par mois.

L'enquête sur le budget des ménages réalisée en 2004 nous apprend que les ménages wallons consacrent en moyenne 64,86% de leur revenu disponible aux dépenses autres que celles relatives au logement. Ce pourcentage est proche de celui obtenu lors des interviews réalisées par D. Oudkerk⁷, pour les militaires en activité domiciliés dans la région-cible quel que soit le type de logement dans lequel ils résident.

Sur base de ces hypothèses, nous estimons le montant minimum de dépenses pour les veuves de militaires à 126.477€ TVAC – ce qui correspond à 107.484,74€ hors TVA si on déduit une TVA de 21% sur 80% des dépenses et de 6% sur les 20% restants.

4.4 Les dépenses de l'OCASC dans la zone-cible

L'Office Central d'Action Sociale et Culturelle (OCASC) du Ministère de la Défense est un organisme public, parastatal, créé en 1973, ayant pour mission de répondre aux besoins sociaux et culturels des membres de la communauté militaire. L'OCASC loue une série de logements et d'infrastructures de vacances aux militaires et personnel civil travaillant au Ministère de la Défense, aux anciens membres des Forces armées ainsi qu'à leurs veuves,

⁷ OUDKERK D. (2006).

veufs et orphelins. L'OCASC est actif de deux manières dans la région de Spa : par son secteur « logement », d'une part, et par son secteur « vacances » d'autre part.

L'OCASC réalise dans le cadre de son fonctionnement toute une série de dépenses dans la zone-cible. Ces dépenses locales dites « de fonctionnement » dans le cadre du secteur « vacances » ont été évaluées par la Direction de l'OCASC à environ 100.000€ TVAC pour l'année 2005 – ce qui correspond à quelque 82.644,63€ HTVA si nous déduisons une TVA de 21% sur l'ensemble de ces dépenses. Les dépenses locales liées au secteur « logement », qui sont principalement des dépenses de « construction », ont été estimées à 140.000€ TVAC, soit 115.702,48€ HTVA. Plus loin, nous estimerons le nombre d'emplois que ces dépenses permettent de créer.

4.5 Les dépenses des militaires passés au 12/13^{ième} de Ligne ou anciens bénéficiaires de logements OCASC toujours domiciliés à Spa

Certains militaires anciennement affectés au 12/13^{ième} de Ligne à Spa ou anciens bénéficiaires de logements OCASC ont finalement élu domicile à Spa. Sans la présence de la garnison, ces militaires et leurs familles, originaires d'autres régions de Belgique, n'auraient vraisemblablement pas établi leur domicile à Spa. Nous pouvons donc considérer le fait que ces militaires vivent à Spa et y effectuent certaines dépenses comme une conséquence directe ou indirecte – via l'existence des logements mis à la disposition par l'OCASC – de l'implantation du 12/13^{ième} de Ligne à Spa. Selon les informations que nous avons obtenues⁸, ceci ne concerne qu'un nombre restreint de militaires, quatre exactement, tous mariés. Trois parmi les épouses exercent une activité professionnelle et ces familles comptent, au total, 8 enfants.

Afin d'évaluer les dépenses de ces familles de militaires dans la zone-cible, nous avons, dans un premier temps, estimé l'ensemble de leurs revenus : les revenus des militaires eux-mêmes sur base de leur grade et ancienneté, les revenus des épouses sur base de l'hypothèse de

⁸ Informations et données communiquées par la Direction des centres de l'OCASC à Spa (listing datant d'octobre 2004).

salaire minimum garanti utilisée précédemment⁹ et le montant des allocations familiales sur base des barèmes 2005.

Nous avons ensuite obtenu le montant des dépenses de ces familles en appliquant à leurs revenus le même pourcentage de 64,86% que celui utilisé plus haut¹⁰ (sur base d'informations tirées de l'enquête sur le budget des ménages).

Sur base de ces hypothèses minimalistes, nous estimons le montant des dépenses pour les familles de militaires (encore en activité, affectés ailleurs qu'au 12/13^{ième} de Ligne) passés au 12/13^{ième} de Ligne ou anciens bénéficiaires de logements OCASC à 109.872,34€TVAC – ce qui correspond à 93.373,50€hors TVA si on déduit une TVA de 21% sur 80% des dépenses et de 6% sur les 20% restants.

4.6 Les dépenses des autres bénéficiaires de logements OCASC

Les logements OCASC ont été construits au moment de l'arrivée du 12/13^{ième} de Ligne à Spa. Leur existence est dès lors intimement liée à l'implantation de la garnison.

Compte tenu de l'attractivité financière de ces logements, nous pouvons considérer que certaines familles ne vivraient pas à Spa si elles ne pouvaient disposer d'un de ces logements. Nous avons donc décidé de prendre en compte, dans nos estimations des dépenses liées à la présence de la garnison à Spa, les dépenses des personnes et familles qui bénéficient de logements OCASC sans être des familles de militaires en activité au 12/13^{ième} de Ligne, ni d'anciens militaires pensionnés du 12/13^{ième} de Ligne, ni des veuves de militaires.

Cette situation concerne 11 personnes dont 9 sont mariées. Six des ces épouses auraient une activité professionnelle¹¹ et ces familles compteraient 12 enfants au total.

⁹ Cf. section 4.1.1

¹⁰ Cf. section 4.3.2

¹¹ Informations et données communiquées par la Direction des centres de l'OCASC à Spa (listing datant d'octobre 2004).

Afin d'évaluer les dépenses effectuées par ces familles dans la zone-cible, nous avons dans un premier temps estimé l'ensemble de leurs revenus. Les revenus des chefs de famille eux-mêmes sur base de l'hypothèse d'un revenu net mensuel de 1.250€/mois. Nous ne disposons pas, en effet, d'informations plus précises sur le montant de ces revenus. Les autres bénéficiaires de logements OCASC constituent un groupe fort hétérogène qui rassemble certes, en majorité, des membres de la communauté militaire et du personnel civil travaillant au Ministère de la Défense, mais qui compte également d'anciens militaires ayant changé d'activité professionnelle. En ce qui concerne les revenus éventuels des épouses nous les avons estimés sur base de l'hypothèse de salaire minimum garanti utilisée précédemment¹². Nous avons également inclus, dans le calcul du revenu total de ces ménages, le montant des allocations familiales perçues sur base des barèmes 2005.

Nous avons ensuite obtenu le montant des dépenses de ces familles en appliquant à ces revenus le pourcentage de 64,86% déjà utilisé précédemment. Rappelons que ce pourcentage est fort proche de celui obtenu, lors des interviews, pour les militaires en activité domiciliés dans la zone-cible.

Sur base de ces hypothèses minimalistes, nous estimons le montant des dépenses pour les familles d'autres bénéficiaires de logements OCASC à 158.711,43€ TVAC – ce qui correspond à 134.878,73€ hors TVA si on déduit une TVA de 21% sur 80% des dépenses et de 6% sur les 20% restants.

4.7 Les dépenses des touristes locataires d'infrastructures de vacances de l'OCASC

Comme nous l'avons expliqué plus haut, l'OCASC met à la disposition des membres de la communauté militaire, moyennant le paiement d'un loyer, 35 infrastructures de vacances. Ces infrastructures de vacances amènent un flux touristique supplémentaire dans la région de Spa. Cette activité touristique est liée à l'implantation de la caserne du 12/13^{ème} de Ligne. Nous devons donc aussi évaluer les retombées économiques de cette activité pour la région-cible.

¹² Cf. section 4.1.1

En 2005, 7926,75€ de taxes de séjour ont été versés par l'OCASC à la ville de Spa. Sachant que la taxe due est de 0,75€ par adulte (de plus de 18 ans) et par nuit, on estime le nombre de nuitées-hommes à 10.569 en 2005. Ce nombre de nuitées-hommes n'inclut pas les nuitées passées dans la région par les personnes âgées de moins de 18.

Ces adultes séjournant à Spa y effectuent certaines dépenses : alimentation, loisirs, carburants, etc. En dehors des loyers¹³ versés à l'OCASC, on peut raisonnablement admettre qu'ils supportent, dans la zone-cible, une dépense quotidienne de 10€ par personne. Sur base de cette hypothèse, nous estimons la dépense locale des touristes « OCASC » pour l'année 2005 à 105.690€ TVAC, c'est-à-dire 87.347,11€ HTVA après déduction d'une TVA de 21% sur l'ensemble des dépenses.

5 Les retombées économiques en termes d'emplois créés

Sur base des dépenses locales hors TVA des différents acteurs et groupes d'acteurs socio-économiques – les militaires en activité et leurs familles, la garnison du 12/13^{ème} de Ligne, les militaires pensionnés et veuves de militaires actuellement domiciliés à Spa, l'OCASC, les militaires passés au 12/13^{ème} de Ligne ou anciens bénéficiaires de logements OCASC toujours domiciliés à Spa, les autres bénéficiaires de logements OCASC et les touristes locataires d'infrastructures de vacances de l'OCASC – que nous avons estimées, pour l'année 2005, dans les sections précédentes, nous allons pouvoir évaluer le nombre d'emplois supplémentaires qu'elles procurent.

Nous allons pour ce faire utiliser la méthodologie utilisée en 2006 dans l'évaluation des retombées économiques du Circuit de Spa-Francorchamps¹⁴ et des aéroports régionaux

¹³ Nous ne prenons pas les dépenses de loyer en considération dans nos calculs afin d'éviter de comptabiliser des doublons puisque ces loyers constituent des revenus pour l'OCASC que cet organisme rédépense ensuite, comme nous l'avons vu dans la section précédente. Afin de calculer la dépense finale uniquement (et non les flux de dépenses intermédiaires entre les différents groupes d'acteurs socio-économiques considérés), nous tenons compte des loyers versés par les touristes au travers des dépenses réalisées par l'OCASC après les avoirs perçus.

¹⁴ CIRIEC (2006a).

wallons¹⁵. D. Oudkerk s'est également inspirée de ces travaux dans la réalisation de son mémoire de fin d'études en 2006¹⁶.

Nous allons inférer, sur base des dépenses finales estimées pour les différents groupes d'acteurs socio-économiques dans les sections précédentes, le nombre d'emplois créés par l'application des coefficients multiplicateurs utilisés par le Bureau fédéral du Plan. Les multiplicateurs des emplois que nous allons employer sont ceux communiqués par le Bureau fédéral du Plan pour l'année 2000¹⁷. N'ayant souvent que peu d'information sur la nature des dépenses réalisées par les différents acteurs socio-économiques, nous allons, la plupart du temps, appliquer au montant de dépenses le coefficient multiplicateur des emplois de l'ensemble de l'économie ; celui-ci correspond à la création de 12,2 emplois par million d'euros de demande – dépense – finale hors TVA. Nous utiliserons également, dans certains cas, le multiplicateur des emplois relatif au secteur HORECA qui correspond à 20,8 emplois générés par million d'euros de dépenses réalisées dans ce secteur.

Tableau 9 : Retombées économiques en termes d'emplois sur base des dépenses réalisées dans la zone-cible

			Dépenses HTVA dans la zone-cible	Multiplicateur des emplois utilisé	Nombre d'emplois créés	
1.	Militaires en activité et familles	Spa	3.394.709,55 €	économie	41,42	43,78
		Communes limitrophes	193.908,02 €	économie	2,37	
2.	Garnison du 12ième de Ligne	HORECA	50.527,51 €	Horeca	1,05	1,15
		Divers	7.876,50 €	économie	0,10	
3.	Militaires pensionnés et veuves de militaires domiciliés à SPA		563.529,10 €	économie	6,88	6,88
4.	OCASC	fonctionnement	82.644,63 €	économie	1,01	2,42
		construction	115.702,48 €	économie	1,41	
5.	Militaires passés au 12ième de Ligne ou anciens bénéficiaires de logements OCASC		93.373,50 €	économie	1,14	1,14
6.	Autres bénéficiaires de logements OCASC		134.878,73 €	économie	1,65	1,65
7.	Touristes OCASC		87.347,11 €	économie	1,07	1,07
Total					58,07	

¹⁵ CIRIEC (2006b).

¹⁶ OUDKERK D. (2006).

¹⁷ Chiffres publiés dans le Working Paper [04-05] du Bureau fédéral du Plan, « Een vergelijkende analyse van de Input-Outputtabellen van 1995 en 2000 », Luc AVONDS, avril 2005 disponible sur <http://www.plan.be/admin/uploaded/200605091448111.WP0504nl.pdf>.

Compte tenu des dépenses réalisées dans la zone-cible par les différents acteurs et groupes d'acteurs socio-économiques associés de près ou de loin à l'implantation à Spa de la garnison du 12/13^{ième} de Ligne, environ 60 emplois supplémentaires ont pu être créés.

6 Simulations : les retombées économiques selon le nombre croissant de militaires en activité au 12/13^{ième} de Ligne domiciliés dans la zone-cible

D'après notre enquête, seuls 29% des militaires en activité au 12/13^{ième} de Ligne sont domiciliés dans les communes de Spa, Theux, Jalhay et y résident avec leurs familles. C'est relativement peu. Nous allons à présent essayer d'évaluer ce que seraient les retombées en termes d'emplois dans l'hypothèse où 50%, 75% et, finalement, 100% des militaires en activité à la caserne du 12/13^{ième} de Ligne habiteraient dans cette zone. Insistons sur le fait que cette simulation ne concerne que le point 1 du tableau 9 présenté à la section précédente, c'est-à-dire les retombées liées aux militaires en activité au 12/13^{ième} de Ligne et à leurs familles ; à ces retombées viennent s'ajouter celles liées aux autres acteurs socio-économiques envisagés : la garnison du 12/13^{ième} de Ligne, les militaires pensionnés et veuves de militaires actuellement domiciliés à Spa, l'OCASC, les militaires passés au 12/13^{ième} de Ligne ou anciens bénéficiaires de logements OCASC toujours domiciliés à Spa et les touristes locataires d'infrastructures de vacances de l'OCASC. Nous renonçons cependant à prendre en compte les autres bénéficiaires de logements OCASC, en admettant que, dans ces hypothèses, tous les logements mis à disposition par l'OCASC seraient occupés par des militaires en activité au 12/13^{ième} de Ligne.

Nous avons réalisé ces estimations sur base des données obtenues pour l'année 2005 pour l'ensemble du régiment : masse salariale de l'ensemble des militaires en activité, pourcentage de militaires mariés ou cohabitants, nombre moyen d'enfants par militaire en activité, allocation familiale moyenne perçue par militaire en activité. En ce qui concerne l'activité des épouses et compagnes, nous avons utilisé les résultats obtenus par D. Oudkerk dans son mémoire¹⁸ pour simuler le nombre d'épouses et compagnes ayant une activité professionnelle, étant bénéficiaires d'allocations de chômage ou étant à charge du conjoint. Nous avons également utilisé les informations procurées par D. Oudkerk pour évaluer la part de revenu

¹⁸ OUDKERK D. (2006).

dépensée – hors dépenses de loyers – dans la zone-cible¹⁹. Cela nous a permis d'estimer, sur base des mêmes hypothèses que celles faites plus haut²⁰, les dépenses qui seraient réalisées dans la zone-cible en fonction du nombre de militaires en activité au 12/13^{ème} de Ligne qui y résident. Nous avons ensuite évalué le nombre d'emplois cumulés que permettraient de générer, au niveau de l'économie, ces dépenses réalisées dans la zone-cible. Nous présentons les résultats obtenus dans le tableau qui suit.

Tableau 10 : Simulations : les retombées économiques selon le nombre croissant de militaires en activité au 12/13^{ème} de Ligne domiciliés dans la zone.

	Simulation 1: 50% des militaires en activité domiciliés dans la zone-cible		Simulation 2: 75% des militaires en activité domiciliés dans la zone-cible		Simulation 3: 100% des militaires en activité domiciliés dans la zone-cible	
	Domicile dans la zone-cible	Domicile hors zone-cible	Domicile dans la zone-cible	Domicile hors zone-cible	Domicile dans la zone-cible	Domicile hors zone-cible
Nombre de militaires	300	300	450	150	600	0
Revenus des ménages militaires à prendre en considération	7.192.463,52 €	5.692.070,00 €	10.788.695,29 €	2.846.035,00 €	14.384.927,05 €	0,00 €
Dépenses HTVA dans la zone-cible	4.187.005,22 €	628.852,58 €	6.280.507,82 €	314.426,29 €	8.374.010,43 €	0,00 €
Emplois créés liés aux dépenses des militaires en activité au 12/13^{ème} de Ligne	51,08	7,67	76,62	3,84	102,16	0,00
	58,75		80,46		102,16	

Nous présentons, pour terminer, le nombre total d'emplois créés suite aux dépenses de l'ensemble des acteurs et groupes d'acteurs socio-économiques considérés dans notre étude, en fonction des trois hypothèses de simulation réalisées.

	Simulation 1: 50% des militaires en activité domiciliés dans la zone-cible	Simulation 2: 75% des militaires en activité domiciliés dans la zone-cible	Simulation 3: 100% des militaires en activité domiciliés dans la zone-cible
1. Militaires en activité et familles	58,75	80,46	102,16
2. Garnison du 12^{ème} de Ligne		1,15	
3. Militaires pensionnés et veuves de militaires domiciliés à SPA		6,88	
4. OCASC		2,42	
5. Militaires passés au 12^{ème} de Ligne ou anciens bénéficiaires de logements OCASC		1,14	
6. Autres bénéficiaires de logements OCASC		0	
7. Touristes OCASC		1,07	
TOTAL	71,41	93,12	114,82

¹⁹ Dépense moyenne de 68,5% – hors dépenses de loyer – du revenu disponible à Spa et dans les communes limitrophes pour les militaires domiciliés dans la zone-cible et 13% pour ceux domiciliés hors de la zone-cible.

²⁰ Hypothèse de salaire minimum garanti et d'allocation de chômage minimum pour, respectivement, les épouses et compagnes en activité et au chômage. Revenus des ménages considérés pour les familles de militaires domiciliés dans la zone-cible : revenus nets des militaires, revenus réels ou de remplacement nets des épouses et compagnes, allocations familiales perçues ; dans le cas des militaires domiciliés hors zone-cible, nous avons uniquement considéré les revenus nets des militaires.

7 Conclusion

La présence à Spa du 12/13^{ème} régiment de Ligne est à l'origine d'une soixantaine d'emplois supplémentaires. Mais si les militaires en activité au sein de la garnison résidaient, avec leurs familles, à Spa et dans les communes voisines, le nombre d'emplois créés serait certainement supérieur à 100.

Tout au long de l'étude qui vient d'être présentée, nous avons voulu éviter la critique de chercher à surestimer les retombées de la garnison en termes de revenus et d'emplois. A bien des égards, les hypothèses que nous avons faites lorsque nous ne disposions pas de toute l'information voulue sous-estiment la réalité. Nous voulons revenir sur certaines de ces hypothèses :

- la non-comptabilisation des loyers. Systématiquement nous avons exclu les loyers des militaires des dépenses entraînant la création d'emplois dans la région-cible. En effet, dans bon nombre de cas, ces loyers sont versés à l'OCASC ou à des propriétaires n'habitant pas la région spadoise. Lorsque les loyers sont payés à des Spadois et sont alors susceptibles d'être redépensés dans la région-cible, nous admettons implicitement que ces immeubles auraient été loués en toute hypothèse, même en l'absence de la garnison ;
- les dépenses de la garnison. Parmi ces dépenses, nous n'avons comptabilisé que celles qui sont directement décidées par la garnison et qui profitent à des agents économiques locaux. Nous avons, par contre, négligé tous les marchés résultant d'adjudications effectuées par le Ministère de la Défense nationale. Or certains parmi ces marchés peuvent aussi concerner des entrepreneurs locaux. Parfois, notamment lorsqu'il y correspond une prestation régulière de services, le personnel embauché peut résider dans la région et y dépenser ses revenus ;
- les épouses et compagnes de militaires. Par manque d'autres informations, nous avons supposé que lorsque les épouses et compagnes de militaires, résidant dans la région spadoise, ont une activité professionnelle, elles sont rémunérées au taux de salaire minimum. Les revenus de plusieurs ménages sont certainement supérieurs à ce que nous avons supposé ;
- les militaires pensionnés. Par manque d'autres informations, nous avons uniquement pris en compte les militaires pensionnés résidant à Spa en négligeant, par conséquent, ceux habitant les communes voisines. Nous supposons, par ailleurs, que ces militaires

pensionnés disposent comme seul revenu du montant de leur pension à l'exclusion de tout autre revenu éventuel. Finalement, nous ignorons aussi les revenus dont pourraient bénéficier les femmes et compagnes de ces anciens militaires ;

- les familles. Dans notre esprit, les familles des militaires casernés à Spa se composent de ceux-ci, de leurs épouses et compagnes et des enfants tant qu'ils sont à leur charge. Or ces enfants fonderont leur propre famille qui, dans bon nombre de cas, s'établira à Spa ou dans la région. Nous n'en tenons cependant pas compte, obligés que nous sommes de fixer une limite à notre étude ;
- la fiscalité. Nous négligeons, comme retombée de l'implantation du 12/13^{ième} de Ligne à Spa, les taxes versées par les militaires aux communes de la région : notamment la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ainsi que les centimes additionnels au précompte immobilier lorsqu'ils sont propriétaires de leur immeuble. Nous négligeons aussi les centimes additionnels au précompte immobilier versés par l'OCASC. En effet, en contrepartie des recettes fiscales, les communes offrent des services collectifs dont bénéficient aussi les militaires et leurs familles. D'autre part, les multiplicateurs d'emplois que nous utilisons intègrent l'ensemble des emplois créés, en ce compris les emplois administratifs et ceux de l'enseignement ;
- les associations. S'intégrant dans le tissu économique et associatif local, les militaires en activité à Spa et les membres de leurs familles participent largement aux activités d'associations sportives et culturelles spadoises. Ils y effectuent aussi certaines tâches bénévolement. Des questions avaient été posées à ce propos par D. Oudkerk dans le cadre de son mémoire de fin d'études²¹. Elle tirait la conclusion, sur base de l'échantillon qu'elle avait étudié, que 36% des militaires habitant dans la région-cible y participent à des activités sportives et culturelles. La proportion des conjointes participant à ces activités est plus ou moins la même. Qui plus est, 13% des militaires non domiciliés dans la zone-cible s'y adonnent néanmoins à de telles activités. Malheureusement, nous ne disposons d'aucune information sur le temps qui y est consacré de telle sorte qu'il ne nous est pas possible d'évaluer ce travail bénévole.

²¹ OUDKERK D. (2006).

Bibliographie

AVONDS L., Een vergelijkende analyse van de Input-Outputtabellen van 1995 en 2000, *Working Paper 04-05*, Institut des Comptes Nationaux, Bureau fédéral du Plan, Bruxelles, Avril 2005.

CIRIEC, Evaluations des retombées économiques du Circuit de Spa-Francorchamps, Mars 2006.

CIRIEC, Evaluations des retombées économiques en termes d'emplois des aéroports régionaux wallons, 2006.

OUDKERK D., Les retombées économiques et sociales d'une implantation d'une garnison militaire sur une région : le cas de Spa, *Mémoire de fin d'études*, Université de Liège, Septembre 2006.

SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur le budget des ménages (EBM) – Tableau 7 : structure du budget d'un ménage moyen par statut professionnel de la personne de référence - Royaume et régions, 2004.